



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
30 mars 2014

A 10H00

COMPTE RENDU

ÉTAT DE PRÉSENCE

| Nom, Prénom | Présents | Absents | A donné pouvoir à (Nom, Prénom) |
|----------------------------|----------|---------|---------------------------------|
| ASTIER Martine | X | | |
| AUROY Olivier | X | | |
| BOURDOLLE Philippe | X | | |
| CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte | X | | |
| DEBAYLE Michèle | X | | |
| DOUDARD Christian | X | | |
| DUGUET Nicole | X | | |
| EJNER Pascal | | X | Pouvoir à F. VINCENT |
| GOUMILLOU Agnès | X | | |
| JANICOT Philippe | X | | |
| LALEU Marie-Laure | X | | |
| LAPLAGNE Renée | X | | |
| MAURIN Marie-Hélène | X | | |
| MERILLOU Stéphane | X | | |
| NOUHAUD Jean -Louis | X | | |
| PELMOINE Agnès | X | | |
| PERRIER Sylvie | X | | |
| SAUVAGNAC Bernard | X | | |
| SAZERAT Sandrine | X | | |
| SCHOENDORFF Frédéric | X | | |
| VIANELLO Pascal | X | | |
| VINCENT François | X | | |
| ZBORALA Bernard | X | | |

L'an deux mil quatorze, le dimanche 30 mars à 10h00, le Conseil municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

La séance a été ouverte par Monsieur Jean-Louis NOUHAUD, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mme ASTIER Martine, Mr AUROY Olivier, Mr BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, Mr DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, Mr EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, Mr JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme LAPLAGNE Renée, Mme MAURIN Marie-Hélène, Mr MERILLOU Stéphane, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, Mr SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, Mr SCHOENDORFF Frédéric, Mr VIANELLO Pascal, Mr VINCENT François, Mr ZBORALA Bernard et lui-même M. NOUHAUD Jean-Louis dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 2122-8, al.1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Louis NOUHAUD, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence du Conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Marie-Hélène MAURIN ,

Monsieur le Président a déclaré :

DELIBERATIONS

1^{ère} PARTIE

ELECTION DU MAIRE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.
Conformément aux articles L 2122-7 à L 2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président invite les membres du Conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.
Chaque conseiller municipal a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :23
- bulletins blancs ou nuls :1
- suffrages exprimés :22
- majorité absolue :12

Ont obtenu : Mr Jean-Louis NOUHAUD (22 suffrages)
Mr Jean-Louis NOUHAUD ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire.

1- DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire déclare qu'en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de six postes d'adjoints :

- 1^{er} adjoint : chargé des bâtiments et des travaux
- 2^{ème} adjoint : chargé des finances
- 3^{ème} adjoint : chargé de la culture et de la gestion des salles communales
- 4^{ème} adjoint : chargé de la vie scolaire, de l'enfance et de la jeunesse
- 5^{ème} adjoint : chargé de la voirie et des réseaux
- 6^{ème} adjoint : chargé des sports, de la vie associative et de la communication.

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7-2,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à six,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

La liste de candidats est la suivante :
Mr ZBORALA Bernard, 1er adjoint
Mme GOUMILLOU Agnès, 2ème adjoint ;
Mr VINCENT François, 3ème adjoint ;
Mme SAZERAT Sandrine, 4ème adjoint ;
Mr JANICOT Philippe, 5ème adjoint ;
Mme PELMOINE Agnès, 6ème adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

| | |
|----------------------|--------------------------|
| Mr ZBORALA Bernard | 1 ^{er} adjoint |
| Mme GOUMILLOU Agnès | 2 ^{ème} adjoint |
| Mr VINCENT François | 3 ^{ème} adjoint |
| Mme SAZERAT Sandrine | 4 ^{ème} adjoint |
| Mr JANICOT Philippe | 5 ^{ème} adjoint |
| Mme PELMOINE Agnès | 6 ^{ème} adjoint |

M. le Maire précise qu'il attribuera par arrêté municipal à Mr Stéphane MERILLOU une délégation spéciale chargée des affaires sociales et des nouvelles technologies.

2- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

En application des articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints de la façon suivante à compter du 31 mars 2014 :

- M. Jean-Louis NOUHAUD , Maire : taux maximum, soit 43% de IB 1015, IM 821
- L'enveloppe d'indemnités d'adjoints est fixée au taux maximum, soit 16.5% de l'indice brut 1015, majoré 821.

Elle sera répartie de la façon suivante :

| | | |
|--------------------------------|--------|------------|
| 1 ^{er} adjoint : | 21,00% | de IB 1015 |
| 2 ^{ème} adjoint : | 13,80% | de IB 1015 |
| 3 ^{ème} adjoint : | 13,80% | de IB 1015 |
| 4 ^{ème} adjoint : | 13,80% | de IB 1015 |
| 5 ^{ème} adjoint : | 13,80% | de IB 1015 |
| 6 ^{ème} adjoint : | 13,80% | de IB 1015 |
| Conseiller municipal délégué : | 9,00% | de IB 1015 |

VOTE :23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de mettre en place les différentes commissions communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les commissions suivantes et désigne les responsables et les membres qui les composent :

Commission des Finances : Agnès GOUMILLOU

- Philippe BOURDOLLE
- Michèle DEBAYLE
- Nicole DUGUET
- Marie-Laure LALEU
- Danièle MERGNAC

Commission des Travaux Bâtiments Communaux : Bernard ZBORALA

- Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ
- Michèle DEBAYLE
- Christian DOUDARD
- Sylvie PERRIER

Commission Travaux Voirie et Réseaux : Philippe JANICOT

- Olivier AUROY
- Christian DOUDARD
- Bernard SAUVAGNAC
- Frédéric SCHOENDORFF
- Jacques TROUVAT

Commission Urbanisme et Développement Economique : Pascal EJNER

- Marie-Laure LALEU
- Renée LAPLAGNE
- Pascal VIANELLO

Commission Nouvelles Technologies : Stéphane MERILLOU

- Bernard SAUVAGNAC
- Pascal VIANELLO

Commission des Affaires sociales : Stéphane MERILLOU

- Martine ASTIER
- Michèle DEBAYLE
- Pascal EJNER
- Marie-Laure LALEU

Commission Environnement : Bernard SAUVAGNAC

- Nicole DUGUET
- Pascal VIANELLO

Commission Enseignement et Vie Scolaire : Sandrine SAZERAT

- Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ
- Michèle DEBAYLE
- Marie-Laure LALEU
- Marie-Hélène MAURIN

Commission sports : Agnès PELMOINE

- Martine ASTIER
- Philippe BOURDOLLE
- Sylvie PERRIER
- Bernard SAUVAGNAC

Commission Culture : François VINCENT

- Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ
- Pascal EJNER
- Marie-Laure LALEU
- Stéphane MERILLOU

Commission Communication Presse et Bulletin Municipal : Agnès PELMOINE

- Martine ASTIER
- Michèle DEBAYLE
- Nicole DUGUET
- Marie-Hélène MAURIN

Groupe travail PLU : Jean-Louis NOUHAUD

- Olivier AUROY
- Christian DOUDARD
- Philippe JANICOT
- Bernard ZBORALA

Commission des Jeunes : Philippe BOURDOLLE

- Martine ASTIER
- Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ
- Marie-Hélène MAURIN

Commission d'Appel d'Offres (C.A.O):

(en application des articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics)

(convocations en recommandé avec AR)

- Trésorerie Principale – Chabanas - 87260 Pierre Buffière

- DIRECCTE – Pôle C - 2 allée Saint Alexis – BP 13203 – 87031 Limoges Cedex

Président : Jean-Louis NOUHAUD

- 3 titulaires :

- Philippe BOURDOLLE
- Agnès GOUMILLOU
- Bernard ZBORALA

- 3 suppléants :

- Michèle DEBAYLE
- Christian DOUDARD
- François VINCENT

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S):

5 membres :

- Renée LAPLAGNE

- Stéphane MERILLOU
- Agnès PELMOINE
- Frédéric SCHOENDORFF
- François VINCENT
-

Autres membres :

- représentant UDAF ()
- représentant FNATH ()
- représentant du Canton de Pierre Buffière (Martine ASTIER)

Délégués au Centre d'Animation Communale :

6 délégués :

- Martine ASTIER
- Philippe BOURDOLLE
- Marie-Hélène MAURIN
- Agnès PELMOINE
- Bernard SAUVAGNAC
- Pascal VIANELLO

Délégués au Comité de Jumelage :

3 délégués :

- Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ
- Nicole DUGUET
- Renée LAPLAGNE

1 suppléant : Sylvie PERRIER

Elu référent auprès de la Jeunesse et des Sports pour le Projet Educatif Territorial :

- Sandrine SAZERAT

Elu référent auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Contrat Enfance Jeunesse :

- Sandrine SAZERAT

Commission Communale des Impôts Directs

(en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts)

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|---|--|
| Mr Bernard CRUVEILHER Le Bourg 87220 BOISSEUIL | Mme Eliane REIX Les Chevailles 87220 BOISSEUIL |
| Mr Bernard FAUCHER Le Vieux Boisseuil 87220 BOISSEUIL | Mr Daniel GARNICHE La Planche 87220 BOISSEUIL |
| Mr Guy CRUVEILHER 8 allée des bruyères 87220 BOISSEUIL | Mr Laurent LAGORCE Les Jallards 87220 BOISSEUIL |
| Mme Nicole DESBORDES Les 4 vents 87220 BOISSEUIL | Mr Jean-Pierre FRIZAC Le Gilardeix 87220 BOISSEUIL |
| Mr Didier BARDAUD Le Vieux Boisseuil 87220 BOISSEUIL | Mr Lucien LICATA 2 allée des châtaigniers 87220 BOISSEUIL |
| Mr André LEJEUNE Route du Buisson 87220 BOISSEUIL | Mr Thierry DELLIAC Le Vieux Boisseuil 87220 BOISSEUIL |
| Mr Lucien CHADELAS Le Roseau 87220 BOISSEUIL | Mme Marie-Thérèse CELLERIER Route de Toulouse 87220 BOISSEUIL |
| Mr Henri LAMOURE Le Clos Saleix 87220 BOISSEUIL | Mr Joël LARROQUE Rue Yves Montand 87220 BOISSEUIL |
| Mme Maryse LENCROZ 29 allée de la Briance 87220 BOISSEUIL | Mr Guy COUDRIER Combe de Moissac 87220 BOISSEUIL |
| Mr Christian CHAUFFIER Le Vieux Boisseuil 87220 BOISSEUIL | Mr Jean-Marc BESSAUDOU Pereix 87220 BOISSEUIL |
| Mme Danièle MERGNAC 95 allée du Val de Briance 87220 BOISSEUIL | Mr Pascal VILLAUTREIX Le Bourg 87220 BOISSEUIL |
| Mr Gérard MAZABRAUD Bos Vieux 87220 BOISSEUIL | Mr Vincent VIGNAUD Chemin des Bessières 87220 BOISSEUIL |
| Mr Joël VILATTE Les Pataudes 87220 BOISSEUIL | Mr Bernard BEAUGRAND Leycuras 87220 BOISSEUIL |
| Mme Françoise MAURIN 1 allée des Bruyères 87220 BOISSEUIL | Mr Alain DAUGER Chemin des Monts 87220 BOISSEUIL |
| Mr Marc NOUHAUD Le Boucheron 87220 EYJEAUX | Mme Maryvonne FAURE Le Mas Gauthier 87220 FEYTIAT |
| Mr Damien BEAUGERIE Les Perronnelles 87260 PIERRE BUFFIERE | Mr Jacques VERGER Lombardie 87220 EYJEAUX |

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4- DESIGNATION DES COMMISSIONS EXTRA - COMMUNALES

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner les représentants titulaires et suppléants auprès des associations et syndicats intercommunaux.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les délégués suivants :

Délégués à l'association SIPRAD : (Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile)

- Titulaire : Martine ASTIER
- Suppléant : Stéphane MERILLOU

Délégués au FACLIM (Fonds d'Art Contemporain du Limousin) :

2 Titulaires :

- François VINCENT
- Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ

Délégués au SIEPAL (Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation de l'Agglomération de Limoges) :

1 titulaire : Michèle DEBAYLE

1 suppléant : Christian DOUDARD

Délégués au Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse en Haute-Vienne :

1 titulaire : François VINCENT

1 suppléant : Marie-Laure LALEU

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable « VIENNE BRIANCE GORRE »

2 titulaires : - François VINCENT
- Bernard ZBORALA

2 suppléants : - Martine ASTIER
- Michèle DEBAYLE

Délégués au Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV) :

1 titulaire : Philippe JANICOT

1 suppléant : Olivier AUROY

Délégué à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (ATEC 87)

1 titulaire : Bernard ZBORALA

Correspondant défense : Philippe JANICOT

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2ème PARTIE

5- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose au Conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

2° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

3° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

4° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

5° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 € par sinistre;

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts municipaux nécessite l'acquisition d'une tondeuse frontale. Il serait préférable que cet achat soit réalisé dans les meilleurs délais afin de pouvoir utiliser cet équipement dès le début de la saison de la tonte.

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise Moulinjeune pour un montant de 33 500 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne au maire l'autorisation de faire l'acquisition d'une tondeuse frontale auprès de l'entreprise Moulinjeune pour un montant de 33 500 € TTC ;
- s'engage à inscrire la dépense sur le budget de l'année 2014 ;
- donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- REGULARISATION DE VOIRIE – CHEMIN DE LANGEAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les propriétaires des parcelles cadastrées section AN n°5, 158, 159, 160, AC n°70 et AC n°183 ont sollicité le transfert de propriété à la commune de la voirie desservant leurs propriétés situées chemin de Langeas.

Il est proposé une acquisition par la commune à 1 € symbolique par parcelle. Le transfert de propriété interviendra après réalisation de l'assise du chemin par les propriétaires : travaux de reprofilage, d'empierrement de la voie et d'évacuation des eaux pluviales.

Le revêtement bi-couche incomberait à la commune au vu des travaux réalisés au préalable.

Les frais de notaire seraient à la charge des vendeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- AN n°5 d'une surface de 258 m² appartenant à M. et Mme Patrick et Audrey MACHADO au prix de 1 € symbolique,
- AN n°158 d'une surface de 160 m² et AN n°160 d'une surface de 320 m² appartenant à Daniel SEIGNARBIEUX au prix de 1 € symbolique,
- AN n°159 d'une surface de 120 m² appartenant à M. et Mme Dahmane BEL HADJ au prix de 1 € symbolique,
- AC n°70 d'une surface de 597 m² appartenant en indivision à M. et Mme Eric et Céline SEGUIN et à M. et Mme Robert LESCURE au prix de 1 € symbolique,
- AC n°183 d'une surface de 255 m² appartenant à M. Jean MASSY au prix de 1 € symbolique,

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette transaction ;

- dit que les travaux de réalisation de l'assise du chemin incombent aux propriétaires actuels ;

- dit que les frais de notaire seront entièrement supportés par les propriétaires vendeurs.

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

INFORMATIONS

1. Projet d'aménagement paysager de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).
2. Convention de partenariat sur le programme de collecte et de recyclage des mobiles usagés d'Orange France :
L'Association des Maires de France de la Haute-Vienne a signé une convention le 10 février 2014 avec France Telecom Orange mettant en place une opération de recyclage des mobiles usagés, en partenariat avec Emmaüs International et une association d'insertion « les Ateliers du Bocage ». Les vieux appareils sont collectés, reconditionnés et envoyés en Afrique. Orange met à disposition des collectivités des collecteurs personnalisés pour réceptionner les mobiles usagés. Le traitement des mobiles est effectué par les Ateliers du Bocage, et l'intégralité des bénéfices de cette collecte est reversée à Emmaüs International qui crée des ateliers de collecte de déchets mobiles en Afrique.
3. ODHAC : départ en retraite de Mme Elisabeth Jacquinet, directrice générale, remplacée par Mme Carine Sissakian.

Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD

La Secrétaire de séance

Marie-Hélène MAURIN

| | | | |
|---|--|---|---|
| Bernard ZBORALA 1er adjoint | Agnès GOUMILLOU 2 ^{ème} adjoint | François VINCENT 3 ^{ème} adjoint | Sandrine SAZERAT 4 ^{ème} adjoint |
| Philippe JANICOT 5 ^{ème} adjoint | Agnès PELMOINE 6 ^{ème} adjoint | Stéphane MERILLOU Conseiller délégué | Martine ASTIER |
| Olivier AUROY | Philippe BOURDOLLE | Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ | Michèle DEBAYLE |
| Christian DOUDARD | Nicole DUGUET | Pascal EJNER Pouvoir à F. VINCENT | Marie-Laure LALEU |
| Renée LAPLAGE | Marie-Hélène MAURIN | Sylvie PERRIER | Bernard SAUVAGNAC |
| Frédéric SCHOENDORFF | Pascal VIANELLO | | |